



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental spécial :**

**N° NV610 - 02 MARS 2016**

# SOMMAIRE

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

201662-0002 - Délégation de signature - avenant n° 1-2016 - POLE SPL



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201662-0002**

**Signé le mercredi 02 mars 2016**

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

Délégation de signature - avenant n° 1-2016 - POLE SPL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **- 2 MARS 2016**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**AVENANT n° 1-2016**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

**ARRETE**

## PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

### DÉLÉGATIONS SPECIALES

<b>DIVISION GESTION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>	
<b>DOMAINE RÉGION ET COLLECTIVITÉS DIVERSES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Raphaël BESSONIES</b> Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service RÉGION</p>	<p>Signer, pour son service</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dans la limite de 15 000 € :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les chèques sur le Trésor,</li> <li>- les ordres de paiement,</li> <li>- les VGM,</li> <li>- les décisions de remboursement d'excédent,</li> </ul> </li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les lettres de relance,</li> <li>▪ les mises en demeure,</li> <li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les OTD,</li> <li>- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),</li> </ul> </li> <li>▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,</li> <li>▪ les propositions d'admission en non-valeur pour des titres inférieurs à 2 000 €,</li> <li>▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,</li> <li>▪ les procès-verbaux de remise de services des régisseurs,</li> <li>▪ les bordereaux de situation,</li> <li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,</li> <li>▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),</li> <li>▪ les certificats de non-opposition,</li> <li>▪ les accusés de réception des ATD/OTD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),</li> <li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,</li> <li>▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.</li> </ul> <p>Signer en cas d'empêchement de l'un des autres responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

**DIVISION GESTION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX****DOMAINE DÉPENSES VILLE, DÉPARTEMENT, PREFECTURE DE POLICE**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Marie-Laure COESY</b> Inspectrice des Finances Publiques  Responsable du Service DÉPENSES VILLE, DÉPARTEMENT, PREFECTURE DE POLICE	Signer, pour son service <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les bordereaux d'envoi,</li><li>▪ les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions ,</li><li>▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li><li>▪ les demandes de renseignements sur les règlements,</li><li>▪ les lettres de déduction et d'observations,</li><li>▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none"><li>- les ordres de paiement,</li><li>- les VGM,</li><li>- les transferts à l'étranger.</li></ul></li></ul> Signer en cas d'empêchement du responsable du Service « DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL » les documents pour lequel ce dernier dispose d'une délégation.

**DIVISION ANIMATION DU RESEAU, MODERNISATION ET FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Nadine SABORIT</b> Inspectrice des Finances Publiques  Responsable du Service CONTRÔLE GESTIONS LOCALES	Signer, pour son service <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les bordereaux d'envoi,</li><li>▪ les accusés de réception des dépôts de courriers,</li><li>▪ les bordereaux d'observations,</li><li>▪ les bordereaux de transmission des procès à la Cour des comptes et à la Chambre régionale des comptes.</li></ul>

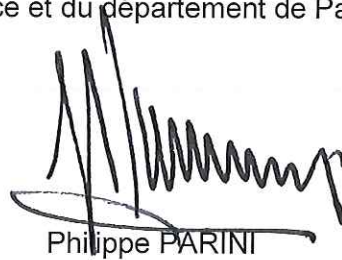
Les délégations de signature précédemment consenties à :

- Madame Marie-Claude BOUYER-LALLOUÉ,  
contrôleur principal des Finances publiques,  
adjointe du service Dépenses locales de personnel

sont supprimées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris et prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2016

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris,

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a series of wavy lines, ending in a horizontal stroke that loops back under the wavy part.

Philippe PARINI